

## ORDRE DU JOUR

**Séance du conseil municipal  
du jeudi 21 février 2019  
à 18 heures 30**

**Salle du conseil**

### OUVERTURE DE LA SEANCE

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

### APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 novembre 2018

### DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

#### *Affaires Générales*

- \* **Décision n° 2019.011** – Actualisation des tarifs « Accueil Petite Enfance » à compter du 1er janvier 2019
- \* **Décision n° 2019.015** – Renouvellement d'une concession au cimetière n°3 – Madame VULIN
- \* **Décision n° 2019.016** – Renouvellement d'une concession au cimetière n°3 – Madame PRUD'HOMME
- \* **Décision n° 2019.018** – Mise à disposition du local associatif et citoyen, situé 3 place du Jumelage, au profit de l'association « Espoir pour Tous »
- \* **Décision n° 2019.019** – Délivrance d'une concession au cimetière n°2 – Monsieur SELLAMI
- \* **Décision n° 2019.020** – Délivrance d'une concession au cimetière n°3 – Monsieur HOMINAL
- \* **Décision n° 2019.021** – Renouvellement d'une concession au cimetière n°3 – Monsieur FRAISEAU
- \* **Décision n° 2019.022** – Renouvellement d'une concession au cimetière n°3 – Madame MEYLAN
- \* **Décision n° 2019.023** – Mise à disposition de la salle « Dent d'Oche » de la Maison Nelson Mandela au profit de l'association « C.L.C.V. Union locale d'Annemasse »
- \* **Décision n° 2019.024** – Vente d'une camionnette Iveco 3,5 T. pour un montant de quatre cents euros
- \* **Décision n° 2019.026** – Renouvellement d'une concession au cimetière n°3 – Madame MUSCO
- \* **Décision n° 2019.027** – Renouvellement d'une concession au cimetière n°3 – Madame ZURCHER
- \* **Décision n° 2019.028** – Mise à disposition de l'association FBI Prod des biens situés au 22 rue du Château Rouge – Avenant à la convention de mise location (modification de l'assiette : suppression de la parcelle à usage de jardin)
- \* **Décision n° 2019.029** – Renouvellement d'une concession au cimetière n°3 – Monsieur FREYCHE
- \* **Décision n° 2019.030** – Renouvellement d'une concession au cimetière n°3 – Madame MATHIEU

## Marchés publics

→ Décisions faisant l'objet d'un acte matérialisé et numéroté

\* **Décision n° 2019.012** - Contrat de maintenance et d'assistance téléphonique pour l'utilisation des logiciels MELODIE, ADAGIO, CONCERTO, IMAGE, MAESTRO et IBEMOL avec la Société ARPEGE sise 13, rue de la Loire – BP 23619 – 44236 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE.

Le présent contrat est conclu pour l'année 2019 pour un montant total annuel de 18 816,09 € TTC décomposé comme suit :

Produits maintenus et coût de la redevance annuelle :

DATE D'ÉCHÉANCE : 31/12/2023

PRODUITS	NOMBRE DE POSTES	DATE DE DEPART	MONTANT ANNUEL € HT	MONTANT ANNUEL € TTC
CONCERTO MOBILITE OPUS Maintenance	41	01/01/2019	2 199,30	2 639,16
CONCERTO OPUS Activités Culturelles	4		767,69	921,23
CONCERTO OPUS Petite Enfance	4		1 204,08	1 444,90
CONCERTO OPUS Périscolaire	12		3 111,24	3 733,49
CONCERTO OPUS Activités à la carte	-		201,57	241,88
CONCERTO OPUS Interface PES ORMC	-		-	-
CONCERTO OPUS Interface FLUOR	-		95,52	114,62
CONCERTO OPUS Planning des agents	-		-	-
ADAGIO V5 Maintenance	7		2 539,87	3 047,84
IBEMOL Maintenance	1		486,83	584,20
IMAGE Maintenance	7		2 079,06	2 494,87
MAESTRO OPUS Maintenance	2		405,36	486,43
MELODIE V5 Maintenance	7		2 589,56	3 107,47

Le présent contrat pourra être reconduit par tacite reconduction, par périodes d'un an, sans pouvoir excéder une durée totale de 5 ans, soit jusqu'au 31/12/2023. Le coût du contrat sera revalorisé chaque année à la date anniversaire sur la base du taux de révision annuel ARPEGE.

\* **Décision n° 2019.013** – Avenant au contrat de service pour l'ESPACE CITOYENS conclu avec la Société ARPEGE sise 13 rue de la Loire – CS 23619 - 44236 St SEBASTIEN SUR LOIRE CEDEX à compter du 1er janvier 2018.

Ledit avenant, qui prendra effet à compter de sa date de notification, porte sur l'ajout du module Démarches Familles. Cette adjonction fera l'objet d'une facturation complémentaire annuelle de 2 592,00 € TTC

La facturation de la maintenance annuelle complémentaire s'élève à 288,00 € TTC.

\* **Décision n° 2019.014** – Avenant au contrat d'assistance du logiciel CONCERTO Opus, avec la Société ARPEGE – 13, rue de la Loire – CS 23619 – 44236 SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE CEDEX.

Le présent avenant au contrat est conclu à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2019. Le coût annuel de la prestation supplémentaire est de 154,50 € HT soit 185,40 € TTC. Les autres dispositions du contrat restent inchangées, notamment les modalités de reconduction.

\* **Décision n° 2019.017** – Souscription d'un abonnement annuel avec la société SOGELINK – 69300 Caluire et Cuire pour la mise à disposition de la solution Littéralis (rédaction et gestion des arrêtés de circulation et des autorisations d'occupation du domaine public).

La prestation comprend :

- l'abonnement d'un an à Littéralis pour 3 000 € HT,
- les droits d'accès et de consultation compris dans l'abonnement,\*
- la formation aux logiciels Littéralis / Sherpa pour 900 € HT.

La prestation complète s'élève à un montant de 3 900 € HT soit 4 680 € TTC.

\* **Décision n° 2019.025** – Contrat de maintenance du matériel informatique des écoles publiques d'Annemasse conclu avec la société TILT INFORMATIQUE, 19 bis rue de la République 74100 VILLE LA GRAND. Le contrat est conclu jusqu'au 31 décembre 2019.

Le montant de la prestation s'élève à 3 960,00 € HT soit 4 752,00 € TTC pour un crédit initial de 130 heures de maintenance.

→ *Décisions ne faisant plus l'objet d'un acte matérialisé et numéroté*

\* **Décision du 22/01/2019 – Marché n° 17BEV03 Lot 1**

Avenant de transfert au lot 1 du marché de fournitures et prestations de signalisation routière horizontale et verticale. conclu avec le groupement SIGNAUX GIROD S.A. (mandataire)/SIGNAUX GIROD RHONE-ALPES (co-traitant).

Aux termes d'une décision en date du 12 décembre 2018, l'associé unique a décidé :

- de changer, à effet immédiat, la dénomination sociale « SIGNAUX GIROD RHONE-ALPES » en « SIGNAUX GIROD EST »,
- de transférer, à effet immédiat, le siège social justifié jusqu'alors 82 allée Elisée Reclus Parc des Pivolles 69150 Décines-Charpieu à l'adresse suivante Z.I. Des Berthilliers – 71850 Charnay-Lès-Mâcon.

Le présent avenant a pour objet de transférer les termes, droits et obligations du marché passé avec la société SIGNAUX GIROD RHONE-ALPES (co-traitant) à la société SIGNAUX GIROD EST.

\* **Décision du 25/01/2019 – Avenant n°2 au marché n° 16 BEB 22 de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement d'un 3ème lieu**

Avenant n°2 au marché de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement d'un 3ème lieu place du Jumelage attribué au groupement solidaire MVMZ ARCHITECTURE (mandataire) - 74 La Clusaz / Co-traitants BE BOUCHEX – 73 La Giettaz (économie de la construction et pilotage du chantier) / BUREAU D'ETUDES PLANTIER – 74 Metz-Tessy (BE Structure) / CETRALP – 74 Annecy-le-Vieux (BE Fluides).

Objet de l'avenant :

- de redéfinir la répartition entre co-traitants
- de mettre à jour le planning de l'opération.

Conditions du marché actuel :

L'avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre a fixé le forfait définitif de rémunération de la manière suivante :

Enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux : 460 000 €HT

Coût prévisionnel des travaux validé en APD : 610 800 €HT hors option

Le montant du forfait définitif de rémunération calculé sur la base du coût prévisionnel des travaux confiée à MVMZ Architecture s'élève à 70 527,60 €HT et est décomposé comme suit :

- Missions forfaitaires 8 226 €HT

. *Diagnostic 3 726 €HT*

. *Coordination système de sécurité incendie 1 700 €HT*

. *Signalétique 2 000 €HT*

. *Carnet d'entretien 800 €HT*

- Missions de base (ESQ, APS, APD, PRO, ACT, EXE, DET, AOR) au taux de rémunération de 9% **54 972 € HT**

- Mission Ordonnancement, Pilotage, Coordination au taux de rémunération de 1,2% **7 329,60 €HT**

L'architecte mandataire a également repris à son compte la mission du bureau Light Me Back, co-traitant sorti du groupement.

Redéfinition de la répartition entre co-traitants :

Sans modification du montant du forfait de rémunération de maîtrise d'oeuvre, une nouvelle répartition intervient entre le mandataire MVMZ et le bureau d'études Bouchex, économiste.

La part des missions ACT (Assistance pour la passation des contrats de travaux), DET (Direction de l'Exécution des Travaux) et AOR (Assistance aux Opérations de Réception) qui devaient être réalisées par le cabinet d'architecte MVMZ est prise en charge par le BE Bouchex.

La répartition des autres éléments de la mission de base + EXE entre les co-traitants est inchangée.

Concernant les missions forfaitaires, seule la répartition de la mission signalétique évolue : la rémunération est partagée à parts égales entre le cabinet MVMZ (chargé de la conception) et le BE Bouchex (chargé de la mise en oeuvre).

La mission OPC (Ordonnancement, Pilotage, Coordination) reste à la charge du BE Bouchex.

**Évolution de la répartition des honoraires entre MVMZ et le BE Bouchex**

Répartition des honoraires	MVMZ		BE Bouchex	
	Avant avenant	Avenant 2	Avant avenant	Avenant 2
ESQ à PRO	12 577,28	12 577,28		7 753,80
ACT	687,15	0,00	1 374,30	2 061,45
EXE	2 110,92	2 110,92	1 583,19	1 583,19

DET	3 919,50	0,00	5 689,60	9 609,11
AOR	2 905,27	0,00	558,00	3 463,26
<b>Total mission de base+EXE</b>	<b>22 200,12</b>	<b>14 688,20</b>	<b>16 958,89</b>	<b>24 470,81</b>
Missions forfaitaires	3 490,40	2 490,40	1 245,20	2 245,20
OPC	0,00	0,00	7 329,60	7 329,60

Le tableau de répartition entre les co-traitants est annexé à l'avenant.

Modification du planning de l'opération :

Le planning de l'opération a été mis à jour en tenant compte du retard dans la remise des études et de l'évolution du calendrier d'analyse des éléments d'étude.

Le nouveau planning, également annexé à l'avenant, prévoit les étapes suivantes :

- Lancement de la consultation travaux mi-janvier 2019
- Démarrage du chantier mai 2019
- Réception fin décembre 2019

Toutes les autres clauses du marché demeurent inchangées.

**\* Décision du 01/02/2019 16 BEV 03 – Avenant n°2 au lot n°1 du marché n° 16 BEV 03 pour les travaux d'aménagement du quartier de Livron**

Sur avis favorable de la CAO du 13/11/18, avenant n°2 au lot n°1 terrassements et VRD, avec le groupement d'entreprises GUINTOLI SAS (mandataire) / SIORAT SAS – 74 Saint Martin Bellevue.

L'objet du présent avenant consiste à prendre en compte des interventions de nettoyage du site suite à des dépôt sauvage durant l'été ainsi que des modifications destinée à adapter le projet à des contraintes rencontrées lors des travaux ou des nouvelles demandes de la ville.

Pour information, les FTM N°37 à 40 ont été refusées par les services techniques car il a été jugé qu'elle correspondaient aux demandes d'indemnisation de préjudice d'arrêt de chantier et non à des travaux.

Par ailleurs, la FTM 2 « pose de bordures en parement granit au lieu de bordures en béton gris » (incluse dans l'avenant n°1) n'a pas été réalisée, l'entreprise s'étant trompée lors de la réalisation. Nous avons préféré ne pas faire déposer l'ensemble des bordures de la rue et réaliser finalement une économie sur cette ligne non indispensable, soit 13 253 € H.T.

<b>Prestations objet de l'avenant</b>	<b>Prix HT</b>
FTM41 : Nettoyage général du chantier suite aux décharges sauvages durant l'été sur le parking de la Tour Plein Ciel	9 780,00 €
FTM42 : Nettoyage général du chantier suite aux décharges sauvages durant l'été hors zone du parking de la tour Plein Ciel	8 568,00 €
FTM43 : Terrassement du talus le long du fil rouge, suite à la modification de son tracé	3 856,80 €
FTM44 : Création d'une place PMR supplémentaire du le parking de la Tour Plein Ciel	3 538,28 €
FTM45 : Remplacement de deux bandes de béton désactivé dans le parking de la Tour Plein Ciel	5 363,40 €
FTM46 : Remplacement d'un tampon découvert lors du terrassement du chemin piétonnier	1 860,55 €
FTM 47 : Fourniture et pose de portique entrée voie pompier Tour Plein Ciel	6 547,00 €
ANNULATION FTM 2	-13 253,00 €
Total	26 261,03 €

Cet avenant régularise également les Prix Nouveaux contenus dans les Fiches Techniques Modificatives (FTM) n°42, 43, 45, 46 et 47.

**Prix nouveaux ajoutés au B.P.U.**

FTM	N°PRIX	DESIGNATION	UNITE	PRIX UNITAIRE € H.T.
42	PN-G	Chargement mécanique à la pelle	to	470
43	PN-H1	Talutage complémentaire du fil rouge et terrassement du talus empiétant sur le parking près des nouveaux bâtiments	FT	3856,8
45	PN-J1	Marquage surfacique en résine gravillonnée	m²	75
46	PN-K1	Fourniture et pose d'un nouveau tampon 800x800 y compris démolition de béton, dépose de l'ancien tampon, évacuation des gravats, scellement du nouveau tampon	FT	1860,55

## **MONTANT DE L'AVENANT**

Marché de base :	1 095 224,72 € H.T
Avenant n°1(pour mémoire) :	116 729,77 € H.T.
Avenant n°2 :	26 261,03 € H.T.

TOTAL marché de base + avenant n°1 + avenant n°2 : 1 238 215,40 €HT soit + 13,06%

## **DELAIS**

Le délai d'exécution des travaux est prolongé de deux mois.

### **\* Décision du 07/02/2019 – Marché n° 19BEB01 - Travaux d'extension du groupe scolaire Jean Mermoz**

**Attribution du marché :** *Coordination Sécurité et Protection Santé de Niveau 2 à SOCOTEC CONSTRUCTION 16, route de Nanfray – Parc d'activité du Levray – 74960 CRAN GEVRIER pour un montant de 13 755 € HT.*

Le marché a été passé selon la procédure adaptée (Seuil 1), et après consultation 3 offres ont été reçues.

Les prix sont réputés révisables mensuellement.

L'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du contrat.

Démarrage de la mission : à compter de la notification du marché.

## **COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR ET FAISANT L'OBJET D'UNE DELIBERATION**

#### **ADMINISTRATION DE LA CITE**

##### **Finances**

- 1) Débat sur les orientations budgétaires (DOB) 2019
- 2) PLH - Convention financière entre Annemasse-Les Voirons Agglomération, la Ville d'Annemasse et Halpades - Opération "ANE0" sise route d'Etrembières
- 3) PLH - Convention financière entre Annemasse-Les Voirons Agglomération, la Ville d'Annemasse et Alliade - Opération "Villa Riva" sise 20 rue des Marronniers
- 4) PLH - Convention financière entre Annemasse-Les Voirons Agglomération, la Ville d'Annemasse et Halpades - Opération "Meylane" sise 1 rue Ampère
- 5) PLH - Convention financière entre Annemasse-Les Voirons Agglomération, la Ville d'Annemasse et Haute-Savoie Habitat - Opération "L'Intermède" sise rue Jean Mermoz
- 6) PLH - Convention financière entre Annemasse-Les Voirons Agglomération, la Ville d'Annemasse et Sollar - Opération "Genève Parc" sise 26-28 rue de Genève/33 rue du Parc
- 7) PLH - Convention financière entre Annemasse-Les Voirons Agglomération, la Ville d'Annemasse et Alfa 3A - Opération "Quai d'Arve" sise 18-20-50-54 rue d'Arve
- 8) PLH - Convention financière entre Annemasse-Les Voirons Agglomération, la Ville d'Annemasse et Alliade - Opération "Green Valley" sise 51 route des Vallées
- 9) PLH - Convention financière entre Annemasse-Les Voirons Agglomération, la Ville d'Annemasse et Haute-Savoie Habitat - Opération "La Villa du Centre" sise 2 rue du Dr Coquand
- 10) PLH - Convention financière entre Annemasse-Les Voirons Agglomération, la Ville d'Annemasse et Haute-Savoie Habitat - Opération "Nouvel Angle" sise 14 rue du Vieux Château
- 11) PLH - Convention financière entre Annemasse-Les Voirons Agglomération, la Ville d'Annemasse et Immobilière Rhône-Alpes - Opération "D'Clic" sise 17 rue de la Gare

12) PLH - Convention financière entre Annemasse-Les Voirons Agglomération, la Ville d'Annemasse et Halpades - Opération "Impasse Laphin" sise Impasse Laphin

13) Garantie d'emprunt – ERILIA - Acquisition de 6 logements (4 PLUS ET 2 PLAI) / Opération « Le Cèdre Bleu » 20-22 rue du Chablais à Annemasse - Prêt de 559 107 €

14) Garantie d'emprunt – ERILIA – Allongement de la dette – Opération Le tétras

15) Garantie d'emprunt – SOLLAR – Allongement de la dette – Opération Les Tilleuls

16) Garantie d'emprunt – SCIC Habitat Rhône-Alpes – Allongement de la dette – Opération Les Iris

17) Garantie d'emprunt - HALPADES - Allongement de la dette - 12 opérations diverses

## **RESSOURCES, ORGANISATION ET MODERNISATION**

### **Ressources Humaines**

18) Tableau des emplois - Modification / Création d'un emploi

19) Protection fonctionnelle des agents - Indemnisation d'agents municipaux victimes de menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations à l'occasion de leurs fonctions

20) Ratios d'avancement à l'échelon spécial pour certains grades

## **ANIMATION DU TERRITOIRE**

### **Culture, International et Citoyenneté**

21) Mise en réseau des bibliothèques – Adoption d'un règlement intérieur et d'une charte par l'ensemble des partenaires

### **Commerce et Économie de Proximité**

22) Stationnement payant - Participation de la Ville à un dispositif d'accompagnement du stationnement payant pour dynamiser le commerce local

## **COHESION SOCIALE**

### **Éducation**

23) Ateliers périscolaires 2018-2019 – Convention entre la Ville et la MJC Maison Pour tous Annemasse

24) Ateliers périscolaires 2018-2019 – Convention entre la Ville et le Cercle Annemasse Bonneville Échecs

### **Vie sociale et Solidarités**

25) Contrat Enfance-Jeunesse - Demande d'établissement d'un nouveau contrat auprès de la Caisse d'Allocations Familiales

## **AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT URBAIN**

### **Urbanisme et Foncier**

26) Plan Local d'Urbanisme – Modification simplifiée n°2 – Définition des modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée

27) Dénomination d'un nouveau « Clos » situé à l'angle de l'avenue Jules Ferry et de la rue des Amoureux

28) Acquisition foncière - Acquisition des biens de la SAS CINEMONDE 17 rue du Clos Fleury / Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de portage foncier par l'Établissement Public Foncier (EPF) de la Haute-Savoie

29) Création d'une servitude de passage de réseau au profit d'Enedis pour la pose d'une ligne souterraine place des Marchés à Annemasse

30) Déclassement et vente d'un terrain communal route des Vallées